# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Date de réception: | Cadre réservé à l'autorité environnementale <br> Dossier complet le : | No d'enregistrement : |
| :---: | :---: | :---: |
| 10/04/17 | $27 / 04 / 17$ | $2017 / 1643$ |

## 1. Intifulé du projet

Autorisation de prélèvement dans le cadre du remplacement d'un forage existant pour le compte du SIAEP de la Belle Anne (Ribécourt-Dreslincourt) dans l'Oise.

> 2. Idenilifcation du (ou des) mañre(s) d'ouvrage ou du (ou des) péilitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom Prénom
2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

## SIAEP de la Belle Anne

## M. Potet, Président

$R C S / S I R E T \quad|\underline{2}| \underline{5} \underline{6}| | \underline{0}|\underline{0} \underline{3}| \underline{9}|\underline{6} \underline{3}| \quad \underline{0} \underline{0} \underline{0} \underline{1}|\underline{2}| \quad$ Forme juridique Collectivité (Syndicat intercommunal)

## Joignez à votre demande l'annexe obligatoire $\boldsymbol{n}^{\circ} 1$

3. Całégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de lenvironnement et dimensionnement correspondant du projet
$\mathrm{N}^{\circ}$ de catégorie et sous catégorie

Catégorie 17b
Caractéristiques du projet au regard des sevils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Autorisation d'un prélèvement en nappe (remplacement d'un prélèvement existant) sur le territoire de Ribécourt Dreslincourt (60). Les volumes visés sont :
$60 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{h}$ avec un pompage $20 \mathrm{~h} /$ /jour en moyenne et $24 \mathrm{~h} /$ jour en pointe.
$445025 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{an}$

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un nouveau forage (en remplacement du forage existant qui sera conservé en secours) et demande de l'autorisation de prélèvement afférente.
Le nouveau forage sera réalisé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate de l'ouvrage existant 00825X0016 (qui sera maintenu en service pour utilisation en secours).

La loi $n^{\circ} 78-17$ du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Belle Anne regroupe les communes de Cambronne les Ribécourt, Pimprez et Ribécourt Dreslincourt.
L'alimentation en eau potable du Syndicat est assurée pour partie par le forage 00825X0016 situé à Ribécourt Dreslincourt et pour partie par le Syndicat de production de Passel.
En 2013, le SIAEP de la Belle Anne a fait réaliser un diagnostic et une étude du devenir de ce forage des années 1960. Celui-ci présente à la fois des désordres importants (déchirure du tube) et une forte baisse de sa productivité (diminution de $50 \%$ en 50 ans).
Le SIAEP souhaite donc réaliser un second forage sur la parcelle de son forage existant (A223) et conserver l'ouvrage existant en secours. Le prélèvement autorisé sur le forage F1-00825X0016 serait alors reconduit et adapté aux besoins à horizon 2034 sur le nouvel ouvrage F2.
Actuellement, $159000 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{an}$ sont produits par le forage existant et $173000 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{an}$ sont achetés au SIAEP de Passel pour 7040 habitants desservis par le SIAEP de la Belle Anne. En 2034, le nombre d'habitants (projeté d'après les informations fournies par les collectivités membres du SIAEP de la Belle Anne) serait de 12544 . Les besoins en eau seront alors de $615025 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{an}$. En considérant un apport inchangé du SIAEP de Passel ( $170000 \mathrm{m3} / \mathrm{an}$ ), le nouveau forage devra produire $445025 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{an}$ avec un fonctionnement de 20 h en moyenne à $60 \mathrm{m3} / \mathrm{h}$.
Ces données devront être confirmées à l'issue des travaux de réalisation du futur forage.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation du nouveau forage ont fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement.
Par précaution du fait de la proximité du forage actuel, celui-ci sera mis à l'arrêt lors des phases suivantes :

- creusement de l'aquifère
- phases de nettoyage et de développement.

L'ancien forage sera conservé en secours.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau forage viendra en remplacement du forage existant, sans augmentation des débits horaires ( $60 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{h}$ attendus).
La coupe prévue est la suivante :

- 0-14 m : Argile jaune du Cuisien
- 14-15,5 m: Sable coquillier du Sparnacien
- 15,5-27 m: Marne grisâtre à verdâtre du Sparnacien

27-37 m : Argiles grises sableuses du Sparnacien
$-37-38 \mathrm{~m}$ : Sables grossiers du Thanétien

- 38-58 m : Argile marneuse du Thanétien
-58-Craie
L'ouvrage captera la nappe de la Craie.
4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection
Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles R214-1 à 6 du Code de l'Environnement)
Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaines.
Un dossier sera soumis à l'ARS et à la DDT qui réaliseront les instructions au titre du Code de la Santé Publique et de
l'Environnement. Une enquête publique (conjointe si nécessité d'une étude d'impact) sera ensuite réalisée avant passage au CODERST.
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
| :--- | :--- |
| Volumes demandés: |  |
| Volume annuel | $-445025 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{an}$ |
| Durée journalière de pompage | $20 \mathrm{~h} / \mathrm{jour}$ en moyenne et 24h/jour en |
| Débit horaire attendu | pointe |
|  | $-60 \mathrm{~m} 3 / \mathrm{h}$ |
|  |  |

### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation
Commune de Ribécourt -
Dreslincourt, parcelle A 223

## Coordonnées géographiques ${ }^{1}$

Pour les catégories $5^{\circ} a$ ), $6^{\circ}$ a), b) et c), $\left.\left.7^{\circ} a, 9^{\circ} a\right), 10^{\circ}, 11^{\circ} a\right)$ et $b$ ), $22^{\circ}, 32^{\circ}, 34^{\circ}, 38^{\circ} ; 43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:

Point de départ :
Point d'arrivée :
Communes traversées:
$\qquad$ ,

Long. $\underline{4}^{\circ} \underline{3}^{3} \underline{0} \underline{4}^{6} \underline{6} \underline{N} \quad$ Lat. $\underline{0} \underline{2}^{\circ} \underline{5} \underline{4}^{\prime} \underline{5} \underline{8} " \underline{E}$
$\qquad$
$\square$

$\qquad$
Lat. __ _ _ ' _ _"
- -

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).


| Dans une zone humide ayant fait l＇objet d＇une délimitation？ | $\square$ | 区 |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles（PPRN） ou par un plan de prévention des risques technologiques（PPRT）？ <br> si oui，est－il prescrit ou approuvé？ | 区 | $\square$ | PPRi prescrit en 2011 （source ：base de données Gaspard） <br> －Remontée de nappes <br> －Crue à débordement lent de cours d＇eau <br> －Inondation <br> PPRT approuvé le 18／12／2014（source ：base de données Gaspard） <br> －Risque toxique <br> －Risque thermique <br> －Risque de surpression |
| Dans un site ou sur des sols pollués？ | $\square$ | 区 |  |
| Dans une zone de répartition des eaux？ | $\square$ | 区 |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d＇un captage d＇eau destiné à la consommation humaine ou d＇eau minérale naturelle？ | 区 | $\square$ |  |
| Dans un site inscrit？ | $\square$ | 区 |  |
| Le projet se situe－t－il，dans ou à proximité ： | Oui | Non | Lequel et à quelle distance？ |
| D＇un site Natura 2000？ | 区 | $\square$ | $1,6 \mathrm{~km}$ au nord de la zone natura 2000 Moyenne Vallée de l＇Oise（voir annexe 2） |
| D＇un site classé ？ | $\square$ | 区 |  |

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :


|  | Est－il susceptible d＇avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire？ | $\square$ | 区 |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | Engendre－t－il la consommation d＇espaces naturels， agricoles，forestiers， maritimes？ | $\square$ | 区 | Nouveau forage réalisé dans l＇emprise du périmètre de protection immédiate actuel（forage existant） |
| Risques | Est－il concerné par des risques technologiques？ | $\square$ | 区 | Hors zone définie par le PPRT． |
|  | Est－il concerné par des risques naturels ？ | $\square$ | 区 | Hors zone soumise au risque inondation． |
|  | Engendre－t－il des risques sanitaires？ Est－il concerné par des risques sanitaires？ |  | 区 <br> 区 | Cimetière situé à 125 m ，sans qu＇aucun impact n＇ait jamais été constaté sur le forage AEP existant． |
| Nuisances | Engendre－t－il des déplacements／des tratics | $\square$ | 区 |  |
|  | Est－il source de bruit？ <br> Est－il concerné par des nuisances sonores？ | $\begin{aligned} & \square \\ & \square \end{aligned}$ | 区 <br> 区 |  |



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés?
Oui Non $\times$

Si oui, décrivez lesquelles :
Deux projets sont recensés aux environs du site du futur forage : une STEP et une voie de liaison entre Ribécourt et Noyon. Ces deux projets ne sont pas de nature à avoir un impact sur le projet du fait de leur éloignement et de leur caractère superficiel, le forage captant une nappe captive.
Il est rappelé l'antériorité du prélèvement par le biais du forage actuel créé dans les années 60 .
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière?

Oui $\square$ Non
Si oui, décrivez lesquels:

6．4 Description，le cas échéant，des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l＇environnement ou la santé humaine（pour plus de précision，il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments）：

Du fait de l＇existence du prélèvement depuis les années 60，du caractère captif de la nappe et de l＇absence de relation avec les milieux superficiels，le projet n＇aura pas d＇incidence sur son environnement．En outre le projet n＇est pas situé au droit d＇une zone naturelle protégée．
Voir paragraphe 7 de l＇annexe 2.

Au regard du formulaire rempli，estimez－vous qu＇il est nécessaire que votre projet fasse l＇objet d＇une évaluation environnementale ou qu＇il devrait en être dispensé ？Expliquez pourquoi．

Au vu du dossier，il n’apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d＇impact．Le prélèvement est en place depuis les années 60 et va seulement être transféré sur un nouvel ouvrage，l＇ancien devant être conservé en secours．Aucune incidence n＇a par ailleurs été rapportée sur l＇environnement du captage actuel．Enfin，le projet n＇est pas situé au droit d＇une zone protégée d＇une part et ne présente pas de lien avec le milieu superficiel du fait du caractère captif de la nappe d＇autre part．

## 8．Annexes

8．1 Annexes obligatoires

| Objet |  |  |
| :---: | :---: | :---: |
| 1 | Document CERFA $n^{\circ} 14734$ intitulé «informations nominatives relatives au maître d＇ouvrage ou pétitionnaire »－ non publié ； | 区 |
| 2 | Un plan de situation au $1 / 25000 \mathrm{ou}$ ，à défaut，à une échelle comprise entre $1 / 16000$ et $1 / 64000$（Il peut s＇agir d＇extraits cartographiques du document d＇urbanisme s＇il existe）； | 区 |
| 3 | Au minimum， 2 photographies datées de la zone d＇implantation，avec une localisation cartographique des prises de vue，l＇une devant permettre de situer le projet dans l＇environnement proche et l＇autre de le situer dans le paysage lointain； | 区 |
| 4 | Un plan du projet ou，pour les travaux，ouvrages ou aménagements visés aux catégories $5^{\circ} \mathrm{a}$ ）， $6^{\circ}$ b）et c）， $7^{\circ}$ ， $9^{\circ}, 10^{\circ}, 11^{\circ}, 12^{\circ}, 13^{\circ}, 22^{\circ}, 32,38^{\circ} ; 43^{\circ}$ a）et b）de l＇annexe à l＇article $R$ ．122－2 du code de l＇environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ； |  |
| 5 | Sauf pour les travaux，ouvrages ou aménagements visés aux $5^{\circ}$ a）， $6^{\circ}$ b）et $\left.c\right), 7^{\circ}, 9^{\circ}, 10^{\circ}, 11^{\circ}, 12^{\circ}, 13^{\circ}, 22^{\circ}, 32$ ， $38^{\circ}$ ； $43^{\circ}$ a）et b）de l＇annexe à l＇article R．122－2 du code de l＇environnement：plan des abords du projet（100 mètres au minimum）pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes，à une échelle comprise entre $1 / 2000$ et $1 / 5000$ ．Ce plan devra préciser l＇affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux，plans d＇eau et cours d＇eau ； | 区 |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000，un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site．Dans les autres cas，une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d＇avoir des effets． | 区 |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Vevillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

Annexe 1 : coordonnées du Maitre d'Ouvrage
Annexe 2 : documents cartographiques et étude des incidences éventuelles

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus $X$

Fait à

Signature

Ribecourt - Dreslincourt

## 1e. 06/04/2017


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

